Décision 09-D-36 du 09 décembre 2009

relative à des pratiques mises en œuvre par Orange Caraïbe et France Télécom sur différents marchés de services de communications électroniques dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane

Posted on: 09 décembre 2009 | Secteur(s) :

OUTRE-MER

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Bouygues Télécom Caraïbe, Outremer Télécom
Dispositif(s)	Injonction de publication Pratique établie Sanctions pécuniaires

Entreprise(s) concernée(s)	Orange Caraïbe, France Télécom

Décision(s) associée(s)

Décision 04-MC-02 du 9 décembre 2004
Consulter la décision

PDF - 202.13 Ko

Lire

le texte intégral de la décision
1.24 Mo

le communiqué de presse